



MAIRIE  
de  
**HOUPLIN-ANCOISNE**  
59263

☎ 03 20 90 05 52  
Fax 03 20 32 71 39  
www.mairie-houplin-ancoisne.fr

Houplin-Ancoisne, le

Monsieur le Maire de HOUPLIN-ANCOISNE

à

N°2019 V027

Nous, Maire de la Commune d'HOUPLIN-ANCOISNE,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté en date du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière, modifié par des arrêtés subséquents,  
Vu la nécessité d'entreprendre des travaux sur chaussée – FORAGE DIRIGE – TRAVAUX ENEDIS, **rue du Vert Bois, rue du Bon Blé, intersection avec la D63** à HOUPLIN-ANCOISNE,  
Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution de ces travaux confiés à **FTCS FORAGE**. 5031 Chemin de Phalempin 59273 FRETIN et ainsi prévenir tous risques d'accidents,

### ARRETONS :

- Article 1. : La circulation routière sera réglementée **rue du Vert Bois, rue du Bon Blé, intersection avec la D63**, à compter du **11 mars 2019**, et pour toute la durée des travaux (environ 6 semaines).  
En particulier, la vitesse sera limitée à 30 KM/H, et le stationnement des véhicules interdit au droit du chantier pendant la période de réalisation des travaux, entre 8h00 et 18h00.
- Article 2. : La circulation routière sera réglementée par l'emploi de feux tricolores en sens alterné, pendant la durée des travaux.
- Article 3. : La signalisation du chantier sera réalisée conformément aux textes en vigueur relatifs à la signalisation temporaire des routes.
- Article 4. : La maintenance de la signalisation sera assurée, par **FTCS FORAGE**, chargé des travaux.
- Article 5. : Les usagers devront se conformer à la signalisation réglementaire qui sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.
- Article 6. : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de WATTIGNIES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

.../...

Article 7. :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Président du Département du Nord – Subdivision de TEMPLEMARS ;
- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE :
  - Service Voirie & Espaces publics
  - Service Signalisation
- Compagnie de Gendarmerie de Lille ;
- SDIS 59 Groupement 3 ;
- Direction des transports départementaux ;
- Service Régional des Transports de la D.R.E. Nord Pas-de-Calais ;
- Syndicat des transporteurs ;
- TRANSPOLE – sous-traitance bus ;
- ESTERRA :
  - Dépôt de SEQUEDIN – Fax : 03.20.17.91.39 ;
- Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de WATTIGNIES ;
- La Police Municipale ;
- **FTCS FORAGE.**

Fait à HOUPLIN-ANCOISNE,  
Le 11 mars 2019

Le Maire,



J. CRESPEL